

**PRÉSENTATION DU CENTRE ET RÈGLEMENT INTERIEUR 2024**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MAXI MÔMES**  
**Maison Solidaire - Espace Jean Jaurès - Rue Charles Morel - 48000 MENDE**

Nom et Prénom de l'enfant :  
.....

### 1. Présentation du gestionnaire

L'accueil de loisirs sans hébergement est géré par la Ligue de l'enseignement de Lozère qui est un mouvement d'éducation populaire, de mixité sociale et de partage, créée en 1948 en Lozère et représenté par les co-présidents et le Secrétaire Général en fonction.

Ligue de l'Enseignement - Fédération de Lozère  
10-12 Rue des Clapiers - BP 16 - 48001 MENDE CEDEX  
Inscriptions - Tél : 07 86 16 28 93 Mail : [alsh48@fol48.org](mailto:alsh48@fol48.org)

### 2. Présentation et caractéristiques de la structure

La « Maison Solidaire » Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel – 48000 MENDE

Salles mises à disposition du Centre de Loisirs :

- une salle d'activité pour les 3 à 5 ans ;
- une salle d'activité pour les 6 à 11 ans ;
- une salle de repos avec lits et couvertures ;
- des sanitaires adaptés aux petits et aux grands.

Agréments de la DSDEN (*Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale*) et de la PMI (*Protection Maternelle Infantile*).

L'ALSH accueille les enfants les mercredis ainsi que pendant les petites vacances scolaires (*Toussaint, Noël, Vacances d'hiver et de printemps*) et l'été.

#### Les horaires :

##### Ouverture du centre de 8h00 à 18h00

Le matin, les enfants sont accueillis à partir de 8h00 jusqu'à 9 h 15.

Pour le déjeuner possibilité de venir chercher votre enfant à partir de 11 h 45 jusqu'à 12 h 15.

Après le déjeuner, les enfants sont accueillis à partir de 13 h 15 jusqu'à 13 h 45.

Le soir, le départ des enfants doit avoir lieu au plus tôt à 16 h 30 sauf exception jusqu'à 18h00 *maximum sauf journées exceptionnelles (vacances de Noël, veille de Pont, etc....)*.

Amplitude Activité du matin : de 9 h 30 à 11 h 45.

Amplitude Activité de l'après-midi : de 13 h 45 à 16 h 00.

### 3. Le personnel

#### La Direction :

Un personnel diplômé assurera la direction. Il sera responsable de l'encadrement des équipes, de la surveillance générale de l'établissement, de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement. Il sera présent sur l'amplitude horaire d'ouverture sauf exception.

#### L'encadrement :

Une équipe de quatre à six animateurs.

Conformément à la réglementation l'équipe d'animation sera composée d'animateurs titulaires ou stagiaires du BAFA pour les plus de 6 ans, du CAP Petite Enfance ou du BAFA Option Petite Enfance pour les moins de 6 ans.

#### 4. Modalités d'admission

Tous les documents doivent être signés de 2024, le dossier d'inscription doit donc être refait chaque année.

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier :

- ✗ le document sanitaire ;
- ✗ noms et adresses des responsables légaux et numéros de téléphone ;
- ✗ n° de sécurité sociale ;
- ✗ n° allocataire CAF (joindre le numéro même si vous n'avez pas droit à des aides), de la MSA ;
  
- ✗ votre quotient familial ;
- ✗ noms, adresses et numéros de téléphone des autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelés en cas d'urgence.

Toute modification doit être signalée à la direction du centre.

Les parents devront signer les autorisations suivantes :

- ✗ autorisations permettant (*en cas de nécessité ou d'impossibilité de les joindre*) de faire intervenir le médecin traitant, de faire appel aux services d'urgence, d'hospitaliser l'enfant et de pratiquer une anesthésie générale ;
- ✗ autorisation de sortie ;
- ✗ autorisation de prendre leur enfant en photos ;
- ✗ autorisation parentale désignant les personnes qui pourront récupérer leurs enfants.

Si l'un des deux tuteurs n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher son enfant, une copie de cette décision devra être fournie.

#### 5. Modalités d'inscription

Modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps :

La structure est habilitée à recevoir des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Cet accueil se fait au cas par cas, après s'être assuré d'un accueil dans les conditions de sécurité optimales pour l'enfant en termes de locaux et de personnel et sans risque pour les autres enfants.

Le 15 de chaque mois, le tableau de réservation ainsi que le planning d'activité seront publiés sur le site : [www.fol48.fr](http://www.fol48.fr) (onglet ALSH MAXI MÔMES puis documents administratifs). Il vous faudra les télécharger et les renvoyer à l'adresse : [alsh48@fol48.org](mailto:alsh48@fol48.org) ou à la Ligue de l'enseignement de Lozère : 10, 12 rue des Clapiers, 48000 MENDE.

#### Les Réservations

Les réservations seront faites en remplissant le tableau d'inscription.

Dernier délai d'inscription 5 jours avant la date afin de nous permettre de prévoir le taux d'encadrement, la quantité de repas à confectionner et permettre de fluidifier nos listes d'attente **UNIQUEMENT PAR MAIL**

Vous devez soit déposer le document dûment complété dans la boîte aux lettres de la Ligue de l'enseignement de Lozère 10, 12 Rue des Clapiers 48000 MENDE, soit par mail à [alsh48@fol48.org](mailto:alsh48@fol48.org).

Un dépôt de garantie de 100€ sera versé pour l'année et à joindre avec le tableau d'inscription. En cas de non présence de l'enfant et sans justification valable, la journée vous sera facturée ainsi que tout changement de dernière minute. Le chèque ne sera pas encaissé sauf impayé.

#### Les Absences et les Annulations

Toute annulation se fera uniquement par mail à [alsh48@fol48.org](mailto:alsh48@fol48.org) au maximum 5 jours avant le jour de présence de l'enfant. Si le délai n'est pas respecté l'annulation ne sera pas prise en compte.

Toute absence non justifiée par un certificat médical dans un délai de 5 jours suivant l'absence sera facturée comme une présence.

Si le nombre d'enfant inscrits pour une journée atteint 24 pour les 3-5 ans (petits) et 36 pour les 6-11 ans (grands), les réservations seront mises sur une liste d'attente donnant la priorité, en cas de désistements, aux réservations faites au plus tôt.

## 6. Vie au centre

Pendant les mercredis et les vacances (*du lundi au vendredi*), les enfants peuvent être inscrits à la journée avec ou sans repas ou à la demi-journée avec ou sans repas.

**Les repas** : Les déjeuners sont préparés au Centre de Bec de Jeu situé à Balsièges et acheminés au centre de loisirs par liaisons chaudes.

Si une sortie à la journée est prévue, les enfants devront être inscrits à la journée avec repas qui sera fourni par le centre de loisirs.

Tout au long de l'année, un blog est tenu par nos équipes, il est accessible uniquement grâce à un code : MAXI2024

## 7. Vêtements, objets personnels

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités et de les marquer au nom de l'enfant. Aucune assurance ne prend en charge les dégâts vestimentaires.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, prévoir un petit sac à dos avec tee-shirt, slip de rechange et petit pantalon ainsi que le doudou et un oreiller pour la sieste.

Pour petits et grands, lors de chaque sortie, merci de prévoir un petit sac à dos avec pull, casquette, gourde, kway, crème solaire, lunettes de soleil et chaussures adaptées.

Nous interdisons aux enfants de prendre d'objets personnel au centre de loisirs.

LE CENTRE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DES OBJETS DE VALEURS.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit sur le centre.

## 8. Comportement

Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra amener à l'exclusion définitive du ou des enfants concernés après concertation de l'équipe d'encadrement ou de la commission de discipline, selon 3 étapes :

- Incident 1 : Rappel au règlement intérieur par courrier,
- Incident 2 : Exclusion du ou des enfants concernés pour une durée de 3 jours,
- Incident 3 : Exclusion définitive du ou des enfants

Notre protocole pourra être mis en place à la demande des animateurs et/ou du responsable de structure.

## 9. Maladies, accidents, urgences

Les enfants malades ne peuvent être admis sur le centre et aucun médicament ne peut être administré sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et avec l'accord de la direction.

Les médicaments seront alors administrés par la direction sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation parentale.

En cas de maladie survenant au centre, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. La direction après avis du médecin de famille, peut demander aux parents de venir chercher leur enfant.

Elle peut également prendre l'initiative d'appeler le médecin et d'en aviser ensuite les parents.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (*SAMU, pompiers*).

## 10. La responsabilité du centre

Dès l'instant où l'enfant est présent sur le centre et jusqu'à l'arrivée de ses parents ou de la personne autorisée à venir le chercher, la responsabilité du centre est engagée.

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure sous peine de se voir refuser l'accès au centre.

Au cas où un enfant serait encore présent après l'heure de fermeture (*après avoir épuisé toutes les possibilités de joindre les parents ou le tuteur légal*), la direction devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à suivre.

## 11. Les tarifs 2023

### TARIFS COMMUNAUTES DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

QUOTIENT FAMILIAL	Journée avec Repas	Journée sans Repas	½ Journée avec Repas	½ Journée sans Repas
De 0 à 600	13,50 €	7,50 €	11,00 €	5,00 €
De 601 à 900	17,50 €	11,50 €	13,00 €	7,00 €
De 901 à 1200	21,50 €	15,50 €	15,00 €	9,00 €
De 1201 à 1500 et +	24,00 €	18,00 €	16,00 €	10,00 €

### TARIFS HORS COMMUNAUTES DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

QUOTIENT FAMILIAL	Journée avec Repas	Journée sans Repas	½ Journée avec Repas	½ Journée sans Repas
De 0 à 600	16,50 €	10,50 €	12,50 €	6,50 €
De 601 à 900	20,50 €	14,50 €	14,50 €	8,50 €
De 901 à 1200	24,50 €	18,50 €	16,50 €	10,50 €
De 1201 à 1500 et +	27,00 €	21,00 €	17,50 €	11,50 €

**LES TARIFS 2023 S'APPLIQUERONT JUSQU'AU 29 FÉVRIER. UN AVENANT SERA ENVOYÉ DÈS FIN FÉVRIER POUR LA MISE À JOUR DES TARIFS 2024 À COMPTER DU 1ER MARS.**

Ce règlement annule et remplace tout règlement précédemment établi. Son acceptation conditionne l'admission de l'enfant.

La signature du présent règlement implique que vous avez pris connaissance des modalités, le fonctionnement de la structure et des tarifs en cours pour les différentes formules proposées par le Centre de Loisirs Maxi Mômes.

Date et signatures des tuteurs  
Mention « lu et approuvé »

Direction ALSH Maxi Mômes

Pour les Coprésidents,  
Le Secrétaire Général